

EVEIL AUX RESPONSABILITES

1. QU'EST-CE QUE C'EST ?

Une **formation à l'engagement associatif et à l'épanouissement personnel**. Concrètement, c'est : une semaine de stage, qui mêle **sport, débats, culture, formation** autour d'un programme favorisant le développement personnel, le vivre ensemble et la réflexion sur le rôle de l'animateur et l'engagement au sein d'une structure associative.

2. POUR QUI ?

Le stage d'éveil aux responsabilités est accessible dès **14 ans jusqu'à 16 ans**. Chaque organisateur a la possibilité de l'ouvrir en fonction des particularités de son territoire dès 13 ans ou jusqu'à 17 ans. Le stage éveil aux responsabilités est ouvert aux **licenciés FSCF**.

3. QUELS CONTENUS INCONTOURNABLES ?

La programmation du stage doit comprendre :

- Des séquences **d'expression émotionnelle** (prendre confiance en soi grâce au théâtre) ;
- Un travail sur la **communication** (faire passer un message, la communication non verbale, la communication non violente, écouter l'autre)
- Des ateliers de **conduite de projet** (mettre en place un projet collectif)
- Des **activités sportives et culturelles** (la pratique sportive et culturelle au service du vivre ensemble)

Concrètement : des temps de **formation, des débats, des ateliers, des rencontres avec des personnalités** de la FSCF, des **visites/activités** locales.

Les thématiques abordées : L'adolescence, le corps, l'hygiène et l'alimentation, l'addiction / les médias, les réseaux sociaux / le patrimoine, la nature / le vivre-ensemble, la solidarité, la tolérance...

Le tout en lien avec des **questions contemporaines** et des problématiques de l'actualité.

4. QUELS PREREQUIS POUR ORGANISER UN STAGE D'EVEIL ?

4.1 L'ORGANISATEUR

Peuvent organiser des stages d'Eveil aux Responsabilités : **les comités régionaux, les comités départementaux**.

L'organisateur :

- Gère tous les **aspects pédagogiques** dans le respect de la réglementation ACM
- Gère les **aspects administratifs, financiers et d'assurance** de la session.

L'organisateur peut solliciter des subventions auprès de l'Agence Nationale du Sport, du FDVA ou d'instances locales (conseil départemental...).

4.2 LA STRUCTURE

L'organisateur doit trouver une structure pour accueillir le stage, qui dispose de **locaux clairs et agréables**, ainsi que **d'une salle de formation** pour le nombre de personnes prévues. Penser également à prévoir une **salle d'activité** assez vaste pour les jeux de communication, l'expression émotionnelle et les pratiques physiques.

A noter que la structure doit mettre à disposition un **hébergement en pension complète ou en gestion libre**. Les jeunes seront accueillis en chambres collectives de 2 à 4 personnes.

4.3 L'ENCADREMENT

L'organisateur se doit de recruter une **équipe de formateurs qualifiée** pour l'encadrement d'adolescents dans le cadre d'un ACM, c'est-à-dire une équipe qui dispose des prérogatives nécessaires en termes de **diplômes** pour pouvoir encadrer (diplômes BAFA, BAFD ou équivalent + compétences diverses BAF, formation de formateurs etc.)

La **qualité et la complémentarité** des formateurs est primordiale pour ce type de séjour très axé sur le développement personnel. Il est nécessaire qu'ils disposent de compétences et connaissances variées : informatique, artistique, secourisme, développement de l'enfant, techniques de communication...

Il est important qu'un formateur au moins ait suivi la **formation de formateurs dédiée à l'Eveil aux Responsabilités**. Les autres formateurs issus du comité pourront être formés lors de la session.

5. LA PROCEDURE

Tout comité souhaitant organiser un séjour d'Eveil aux Responsabilités est invité à contacter la chargée jeunesse du siège : helene.bordeyne@fscf.asso.fr, qui vous fournira : **le cahier des charges, le référentiel de la formation et un listing de formateurs en capacité d'encadrer ou de former** des encadrants.

Au préalable, il sera demandé de « **déclarer** » **auprès du siège la session prévue**. Le siège se tient à disposition pour accompagner les comités :

- Dans les démarches liées à la déclaration ACM ;
- Pour apporter une aide juridique si besoin ;
- Pour relayer les informations sur le site de la Fédération

Suite au séjour, transmettre un bilan et un « retour sur » au siège.

6. QUELLES RETOMBÉES POUR LE COMITE ?

L'organisation de ce type de formation est un investissement pour le comité. A terme, celle-ci permet :

- De **fidéliser un réseau de jeunes** licenciés sensibles aux valeurs de la FSCF et qui constitueront la relève de la fédération (bénévoles, dirigeants)
- De **diversifier** les activités du comité et de faire rayonner le projet éducatif de la fédération sur son territoire
- De faire le lien avec le **réseau BAFA** et avec les animateurs formés à la FSCF